

DEFI 21



Les associations Trisomie 21 ont toujours été inscrites dans le courant de rendre accessible le milieu ordinaire au niveau scolaire, social et professionnel.

« Tout employeur occupant au moins 20 salariés, doit employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de son effectif salarié. »

Public concerné par DEFI 21:

- * **DEFI FORMATION:** Jeunes de 18 à 20 ans avec ou sans attestation de compétences, présentant une déficience intellectuelle moyenne et ayant le désir de travailler en milieu ordinaire inclusif.
- * **PRO-DEFI:** Personnes présentant une déficience intellectuelle moyenne, actuellement en poste en entreprise ou administration

DEFI 21 est un dispositif porté par **l'association Trisomie 21 H-G.**

2 AXES

DEFI FORMATION

PRO DEFI



**Construire
son propre
projet
professionnel**



Se former



**S'immerger
pour une
véritable
inclusion dans
l'emploi**

**Accompagner
le salarié-l'
entreprise- et
la famille**

**pour sécuriser
l'emploi dans
des conditions
satisfaisantes ,**

**tant pour la
personne que
pour
l'entreprise**





« Une personne extra-ordinaire dans un milieu ordinaire »



Pour les locaux, les supports et les professionnels qui vont s'impliquer dans le dispositif DEFI 21,

nous avons besoin de votre soutien financier.

don en ligne <https://www.apayer.fr/trisomie21-31> .

**ou par CHEQUE à Trisomie 21 Haute Garonne (mention Pour DEFI Emploi)
à envoyer à T21 HG 53 Route d'Agde 31500 Toulouse**